
Renvoi au comité des dépêches de l'annonce des dons patriotiques présentés par la société populaire de Saint-Nicolas, lors de la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des dépêches de l'annonce des dons patriotiques présentés par la société populaire de Saint-Nicolas, lors de la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 75;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35590_t2_0075_0000_14

Fichier pdf généré le 15/05/2023

sache prévoir le fléau de la discorde, entretiens la paix par ta tendresse et ta fidélité et que la pudeur soit toujours un nouvel attrait dans ta parure.

Je dirai *au père* : souviens-toi que tes enfants sont un dépôt sacré que la nature et la société confient à tes soins, il dépend de toi qu'ils soient laborieux et vertueux et l'exemple soutenu de ta bonne conduite donnera à la patrie de vrais enfants qui lui seront utiles.

Je dirai à *la mère* : défie-toi de ta tendresse envers tes enfants, fais leur sucer la vertu avec le lait, apprends-les à craindre la perte de l'estime de leurs concitoyens, éloigne d'eux le superstitieux et le menteur et qu'aucun hochet ne les amuse jamais autant que les leçons du tribut que le courage de leur père aura payées à la patrie.

Je dirai *au jeune homme* ne repais ton imagination que des grandes actions qui ont accompagné la conquête de la liberté, fuis tout objet qui ne t'inspirerait pas le goût de la vertu, familiarise-toi aux évolutions militaires, acquiert au plus tôt le talent qui doit fournir à ta subsistance et pour l'union conjugale ne fixe tes regards que sur la fille vertueuse d'un défenseur de la patrie.

Je dirai à *la jeune fille* accoutume tes doigts au travail assidu. Si ton jeune cœur commence à sentir le besoin d'aimer, que la vertu préside à ton choix, ta confiance filiale consultera ton père, ta reconnaissance suivra les conseils de ta mère et tu donneras de préférence ta main à celui dont le bras aura terrassé l'ennemi commun.

Je dirai à *l'instituteur*, brûle tous les livres jusqu'alors sacrés dont les pages remplies d'impostures ne retracent que la folie des opinions et la scélératesse du fanatisme, n'apprends à tes élèves que la religion des mœurs et en les conduisant à l'autel de la patrie, apprends leur à jouir des droits de l'homme et à remplir les devoirs du citoyen. Je dirai enfin à *tous les Français* : vous avez désiré le bonheur, vous le cherchez, mais vous ne le trouverez que dans les bonnes mœurs.

Citoyens, je n'ai plus qu'un vœu à former, que les maisons de jeux et de tripots soient au plutôt détruites, qu'aucun asile du libertinage n'existe dans vos murs qu'aucune estampe de la sale volupté ne soit exposée aux regards de la jeunesse, que l'ivrognerie soit un crime irrémédiable, que les mœurs soient nos divinités, que l'univers frémissse à la vue du faisceau de l'union fraternelle et que le citoyen rendu à ses paisibles fonctions chérisse la République une et indivisible que nous avons tous juré de maintenir.

Pour copie conforme à la minute.»

THIÉBAUT.

21

La municipalité de Marckolsheim (1), département du Bas-Rhin, fait part à la Convention que le citoyen Bottard, de Châteauroux, gendarme de la première division organisée à Versailles, a fait remise à la Nation du mon-

(1) Et non Marckolhem.

tant de la liquidation d'un office d'huissier dont il étoit pourvu; et qu'il s'est engagé à payer 5 liv. par mois tant que durera la guerre. (1)

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoyé au comité de liquidation.

22

La société républicaine et les autorités constituées de la commune de Saint-Germain-l'Herm félicitent la Convention sur ses grands travaux, l'invitent de rester à son poste, et demandent que le nom de leur commune soit changé en celui de Saint-Germain-la-Montagne, qui lui convient mieux, étant située sur une montagne au niveau du Puy-de-Dôme. (3)

Mention honorable, insertion au bulletin (4), renvoyé à la commission des dépêches, et aux comités de division et d'instruction publique, réunis.

23

La société populaire de Saint-Nicolas (5) félicite la Convention de ses travaux, l'invite à rester à son poste. Elle a déposé sur l'autel de la patrie, pour ses braves défenseurs, 111 chemises, 6 draps, 2 serviettes, 3 couvertures de laine, 3 chapeaux neufs, 4 paires de souliers, un habit uniforme, deux paquets de charpie, une paire de bas, un porte-clef d'argent, une vierge d'argent, 400 liv. en assignats et deux casques. (6)

Mention honorable, insertion au bulletin (7), renvoyé au comité des dépêches.

24

Les administrateurs du directoire du district de Barbezieux adressent à la Convention l'état du produit provenant de la vente des biens des émigrés, situés dans leur territoire. L'estimation n'avoit été portée qu'à la somme de 24,388 liv., les biens ont été vendus 47,787 liv. (8)

Mention honorable, insertion au bulletin. (9)

[Barbezieux, 13 niv. II] (10)

« Citoyen président, (sic)

Nous t'adressons le produit de la vente des immeubles des émigrés de ce district, faites pendant la première décade de nivôse. La Convention y verra que l'esprit public y est bon et que l'on n'y croit point aux revenants. Les ventes ont à peu de chose près triplé leurs estimations. Les sans culottes de Barbézieux l'invite (sic) à rester à son poste jusqu'à la paix et tout ira bien. Salut et Fraternité ».

P. DEMONTIER, BOURDIER, PYRAUD, MOREAU.

(1) P.V., XXIX, 28.

(2) Bⁱⁿ, 18 niv.

(3) P.V., XXIX, 28; *J. Matin*, n° 520.

(4) Bⁱⁿ, 18 niv.

(5) Cette comm. n'a pu être identifiée.

(6) P.V., XXIX, 29.

(7) Bⁱⁿ, 18 niv.

(8) P.V., XXIX, 29; *J. Perlet*, p. 314.

(9) Bⁱⁿ, 18 niv.

(10) C 288, pl. 885, p. 45 et 46.